

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2023

Présents : Mathieu Henry, Benjamin Boissière, Cécile Soulié, David Morelière, Jean-Pierre Chevalier, Olivier Luspain, Laurent Granier, Sylvie Laurent-Roullet, Christian Marchand, Annie Adda, Magali Malinowski

Représentés

Olivier De Wavrechin représenté par Jean-Pierre Chevalier

Sonia Kuhn représentée par Cécile Soulié

Conseil présidé par Mathieu Henry

Secrétaire de séance : Sylvie Laurent-Roullet

Ouverture du conseil à 20h32

Ordre du jour :

- Approbation compte rendu séance précédente
- 1607 heures
- Adoption de la nomenclature financière et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024
- Modification taux de cotisation contrat assurance statutaire CDG
- Arrêté DP Mathieu Henry
- Désignation référent déontologie
- Création emploi administratif permanent de 1^{ère} classe
- Questions diverses :
 - Ressources humaines Sébastien Giovannelli
 - Assainissement application du règlement 2016
 - Taxe foncière discussion autour de l'exonération de 2 ans
 - Discussion autour des problèmes de l'école (travaux)
 - Convention Maison des Ressources (utilisation de la salle pour Taekwondo et Mei Hun Zhang)

Mathieu Henry propose de rajouter deux points en questions diverses, à savoir :

- Offre de l'entreprise Boissière/Gely pour l'achat d'un terrain sur Azinières
- Projet de Mr Etard de rachat d'une parcelle pour faciliter l'accès au Moulin dont il est propriétaire.

Approbation compte rendu séance précédente

En l'absence de question relative au compte-rendu du conseil municipal précédent, le conseil procède au vote.

1607 heures

Depuis 2003, le temps annuel de travail est de 1607 heures, les 7 heures rajoutées correspondent à la journée de solidarité.

Deux délibérations sont à prendre, la première pour acter ce temps de travail et la seconde pour fixer le jour supplémentaire travaillé.

Les employés de la commune ont leur temps de travail annualisé sauf Laure et Florian pour lesquels il sera possible de récupérer des heures supplémentaires sur ce jour rajouté. Pour les autres, les 7 heures supplémentaires sont ajoutées au temps annuel.

Le conseil procède au vote pour le passage à 1607 heures annuelles.

Contre : 1

Abstention : 1

Le jour supplémentaire à travailler est fixé au jeudi de l'ascension.

Il est proposé d'établir pour Laure et Florian un tableau nominatif et mensuel des heures réalisées pour effectuer un suivi.

Le conseil procède au vote pour le jour fixé au jeudi de l'ascension.

Contre : 1

Abstention : 1

Adoption de la nomenclature financière et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024

La nomenclature actuelle utilisée est la M14. Le passage à la M57 aura peu d'impact pour les communes de la taille de la nôtre mais présente quelques avantages :

- La possibilité de faire des dépenses, d'accréditer des lignes sans faire de DM, en faisant la présentation au conseil municipal
- La présentation du budget pourra être faite par chapitre et non plus ligne par ligne
- Pour chaque section, 2% du montant affecté pourra être utilisé après un avis donné par un comité restreint (réunions du lundi par exemple) avant présentation au conseil municipal.

Cette nouvelle nomenclature semble permettre une plus grande réactivité. La formation à faire sur Millau concernera Edith Delon pour sa prise de poste.

Le conseil procède au vote

Modification taux de cotisation contrat assurance statutaire CDG

Le contrat d'assurance statutaire date de 2021 et doit être actualisé pour le 1^{er} janvier 2024.

Actuellement, il consiste en une couverture tout risque, une franchise de 10 jours à un taux de 5.95%.

Pour garder cette même couverture, le taux sera majoré.

Henry Mathieu propose de garder la même couverture qui passera à un taux de 6.52%

Le conseil procède au vote.

Arrêté DP Mathieu Henry

Dans l'impossibilité de signer une demande de permis qui le concerne, Mr le maire ne peut pas solliciter non plus Cécile Soulié pour ce faire car elle a sa délégation. Il est donc demandé au conseil municipal de désigner un conseiller pour signer cette DP.

Sylvie Laurent-Roullet se porte volontaire pour cette signature.

Le conseil procède au vote.

Désignation référent déontologie

Pour ce point, il n'y aura pas de vote car actuellement le texte d'application va être modifié, dans l'attente d'un cadre mieux défini.

Il consistera en la désignation d'un avocat, référent déontologique de la commune susceptible d'être sollicité par n'importe quel membre du conseil pour toute question déontologique.

Création emploi administratif permanent de 1^{ère} classe

Afin de permettre le recrutement d'Edith Delon au poste de secrétaire de mairie, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi administratif permanent de catégorie 1. Cela entrainera automatiquement la fermeture du poste d'agent administratif de 2^{nde} classe correspondant au poste de Charlotte Ferrand.

Le conseil procède au vote.

Questions diverses

- **Ressources humaines Sébastien Giovannelli**

Sébastien Giovannelli, directeur du centre de loisirs, a des projets autour d'une activité dans le domaine de l'informatique. A ce titre, il ne souhaite pas signer de CDI mais préfère continuer avec des CDD.

Compte tenu de ses éléments, Mathieu Henry propose au conseil municipal de soutenir Sébastien dans ses projets et de lui proposer un CDD de 3 mois, puis un CDD d'un an.

Le conseil procède au vote.

- **Assainissement application du règlement 2016**

Le règlement de 2016 prévoit que toute personne dont la parcelle est raccordable à l'assainissement collectif est redevable de la part fixe de l'assainissement pour participation à l'effort collectif. La part variable est fonction de la consommation.

Il est donc proposé de facturer la part fixe de l'assainissement même s'il n'y a pas de consommation d'eau à toute personne dont la parcelle est raccordée ou raccordable (présence du tampon)

Le conseil procède au vote.

- **Taxe foncière discussion autour de l'exonération de 2 ans**

Actuellement, pour toute construction ou agrandissement, la taxe foncière est exonérée pendant 2 ans. Il est possible de limiter cette exonération de 40 à 70 % les deux premières années. Pour une application pour les constructions terminées en 2024, il est nécessaire de voter les modifications avant le 1^{er} octobre.

Cela pourra être modifié à tout moment.

Malgré des bases basses, les taux des taxes foncières sont élevés et ne peuvent plus être augmentés car la commune se situe dans la tranche la plus haute.

Le levier pour augmenter les ressources financières de la commune peut donc être une modification de l'exonération.

Dans ce cas-là, il sera important de communiquer sur ce point et d'avertir les futurs constructeurs.

En parallèle, une réunion de commission annuelle pour le suivi des constructions nouvelles et des nouveaux aménagements va être poursuivie après sa relance cette année.

Il est donc proposé au conseil municipal une exonération de 50% sur les deux premières années.

Le conseil procède au vote.

- **Discussion autour des problèmes de l'école (travaux)**

Côté maternelle, un affaissement de la dalle ainsi qu'une fissure dans le mur ont été constatés. De l'eau est aussi présente dans la cage d'ascenseur (actuellement utilisé pour une élève). Ces différents points ont déjà été relevés par un huissier et transmis aux intervenants sur le chantier de l'école concernés, à l'architecte ainsi qu'à leurs assurances. Aucun retour n'a été fait, chacun se retranchant derrière le fait que la commune n'avait pas contracté pour le chantier de l'école, l'assurance travaux. Celle-ci n'est pas obligatoire pour une commune de moins de 1 000 habitants.

Mr le maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter un avocat, le même que celui de la salle polyvalente, si d'ici un à un mois et demi, aucune réponse n'a été faite

Le conseil procède au vote.

- **Convention Maison des Ressources (utilisation de la salle pour Taekwondo et Mei Hun Zhang)**

Cette convention concerne les activités qui vont continuer à se dérouler dans les locaux de l'ancienne mairie rachetée par Cindy Lambert. Elle propose un tarif à 4€ de l'heure pour l'utilisation de la salle.

Le conseil procède au vote.

- **Offre de l'entreprise Boissière/Gely pour l'achat d'un terrain sur Azinières**

Le projet de micro crèche sur Azinières proposé par le Dr Marine Lafon et M. Thomas Lafon (qui rentre dans un projet global de construction de 3 micro crèches aux alentours de Millau), est bien avancé au niveau de la mairie et de l'entreprise Boissière/Gely mais aucune réponse de la CAF n'est encore donnée.

Même si le projet n'aboutit pas, l'entreprise est intéressée par l'achat du terrain que possède la mairie sur Azinières afin de lotir : 6 lots en prévision. Celui-ci a été acheté 30 000€, les frais de notaire ont été de 1 500€. L'offre d'achat est de 35 000€.

Un engagement pour l'achat du terrain de Saint Beuzely et de Mme Batisse sera demandée pour un nouveau lotissement sur St Beuzely.

Benjamin Boissière ne prend pas part au vote.

Le conseil procède au vote.

- **Projet de Mr Etard de rachat d'une parcelle pour faciliter l'accès au Moulin dont il est propriétaire.**

Mr Etard propose d'acheter une partie de la parcelle 717 pour faciliter l'accès au Moulin dont il est propriétaire. Les frais de notaire et de bornage ainsi que le déplacement de la barrière qui empêche l'accès au plan d'eau seront à sa charge

Le terrain est inondable et présente une servitude de réseau : fibre et électricité

Mathieu Henry propose de répondre favorablement et de vendre à l'euro symbolique.

Le conseil procède au vote.

Fin du conseil municipal à 21h46